



Préfet de la Manche

Direction départementale
des territoires et de la mer
Service mer et littoral
Pôle pêches et activités maritimes

**Formulaire de demande d'une autorisation de pêche
avec un engin réglementé**

Téléphone : 02.50.79.15.00

Mél : ddtm-sml-pam@manche.gouv.fr

Informations relatives au demandeur

Nom – Prénom :

Date de naissance : lieu de naissance :

Adresse :

Commune – code postal :

Tél (obligatoire) :

E.mail :

Qualité : Pêcheur professionnel – Pêcheur plaisancier (rayer la mention inutile)

Informations relatives à ou aux engin(s) de pêche :

Engin(s) demandé(s)	Zones demandées (choisir l'une des deux zones)			
	Littoral du département de la Manche hors baie du Mont Saint Michel		Baie du Mont Saint Michel	
Carrelet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Casiers à crustacés	<input type="checkbox"/>	Uniquement entre Barneville Carteret et Saint Vaast la Hogue		
Dézures			<input type="checkbox"/>
Raquette à salmonidés			<input type="checkbox"/>
Senne à lançons	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Senne à mulets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Filet droit (indiquer lieu)			

La demande est à retourner en recommandé avec accusé de réception à la DDTM/SML de la Manche, impérativement entre le 1er octobre et le 1er novembre, accompagnée :

- d'une enveloppe timbrée (format 229 x 162 mm) à votre adresse (sauf raquette à salmonidés)
- d'un carnet de timbres (raquettes à salmonidés) -le reliquat de timbres non utilisés vous sera renvoyé

à l'adresse suivante : **DDTM/SML de la Manche – Pôle PAM
Place Bruat – CS 60838
50108 Cherbourg-en-Cotentin**

Date et signature du demandeur

Toute demande qui arrive avant ou après cette période, ainsi que toute demande incomplète ou non accompagnée d'une enveloppe, n'est pas prise en considération